

# «NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS»

Les Conseils d'établissement dans l'enseignement primaire ont contribué à améliorer les relations entre la famille et l'école. Pour Sandra Capeder, leur fonctionnement est encore perfectible.

PAR FRÉDÉRIC RICHARD

## AU TOUR DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE!

Un peu plus d'une année après l'élection des Conseils d'établissement au primaire, le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire ont à leur tour désigné les membres de leurs conseils ce 24 mars (collèges, écoles de commerce, écoles de culture générale, centres de formation professionnelle). Plus de 160 parents se sont portés candidats. Désormais la grande majorité des établissements du canton disposent d'un Conseil réunissant autour d'une même table les principaux interlocuteurs et interlocutrices de l'école. Les prochaines élections pour renouveler les Conseils d'établissement de l'enseignement primaire auront lieu au printemps 2012 et en 2013 pour le secondaire.

Pour plus d'informations: [www.ge.ch/dip](http://www.ge.ch/dip)

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN VIDÉO

Créer des liens à l'intérieur de l'école et au sein de son quartier : tel a été l'un des axes du projet d'établissement développé par l'établissement scolaire de Mail/Carl-Vogt. Caméra à l'épaule et micro à la main, le Service Ecoles-Médias a réalisé un reportage pour l'illustrer.

A voir sur [www.ge.ch/primaire/projets\\_etablissement](http://www.ge.ch/primaire/projets_etablissement)

En attendant de découvrir, prochainement, d'autres projets d'établissement à la même adresse Internet.

PRÈS DE 60 000 PARENTS d'élèves et 2 000 enseignant-e-s ont été appelés aux urnes pour élire leurs représentant-e-s aux Conseils d'établissement dans l'enseignement primaire les 27 et 28 février 2009. 958 parents d'élèves et 340 enseignant-e-s étaient candidat-e-s pour siéger au sein de l'un des 91 Conseils d'établissement. Une opération couronnée de succès pour le DIP.

La parole à Sandra Capeder, présidente du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP)<sup>1</sup>, pour qui des améliorations doivent encore être apportées.

**Les Conseils d'établissement ont vu le jour il y a un peu plus d'une année dans l'enseignement primaire. Quels étaient les objectifs de votre groupement à la veille de ces premières élections?**

Faire en sorte que les parents soient présents au sein de ces Conseils d'établissement! Il vaut mieux intégrer ses partenaires et développer un espace de parole et d'écoute pour éviter que l'école se retrouve constamment au cœur des débats sur la place publique. Si l'école reste enfermée dans sa tour d'ivoire, elle s'expose à des changements incessants par le biais d'initiatives ou de référendums. Certains enseignants ont mal vécu de telles situations. La participation des parents aux Conseils d'établissement constitue donc une bonne chose.

**Certaines associations de parents d'élèves (APE) craignaient de perdre leur relation privilégiée avec l'école avant la création de Conseils d'établissement ouverts à tous les parents. Cette crainte était-elle justifiée?**

Un candidat APE a été élu au minimum partout où nous avons présenté une ou plusieurs candidatures, à une exception près. Leur élection a sans doute été facilitée, dans la mesure où les candidats membres des APE étaient connus des

autres parents d'élèves – à travers leur travail et leur investissement – avant l'instauration des Conseils d'établissement. Des APE ont même été créées après ces élections par l'intermédiaire de parents élus au sein de Conseils d'établissement! Il faudrait plutôt parler de complémentarité là où cela fonctionne.

Nos membres élus sont désormais confrontés directement aux représentants des communes et au personnel des écoles au sein des Conseils d'établissement. Nous avons ainsi pu faire part de nos projets, de nos préoccupations à nos interlocuteurs tout en bénéficiant de nouveaux relais.

**Les Conseils d'établissement ont-ils contribué à améliorer les relations entre les familles et l'école?**

Oui, même si nous devons rester vigilants pour que le mandat des parents au sein des Conseils d'établissement soit tenu. Aujourd'hui, ce partenariat fonctionne bien, ou moyennement bien, dans environ deux tiers des Conseils d'établissement. C'est un bon modèle, mais il est encore perfectible. Il faut continuer dans cette voie et corriger les imperfections qui ont été détectées. Nous dresserons un bilan au terme des deux prochaines années.

**Quels sont les principaux défauts que vous avez déjà relevés?**

Il faut absolument dissiper la méfiance qui prévaut parfois encore entre les différents acteurs des Conseils d'établissement et bien communiquer sur les rôles et compétences de chacun. La présence de parents au sein de l'école a été ressentie comme une ingérence par certains enseignants et certaines directions d'établissement. Pourtant cette inquiétude n'a pas lieu d'être puisque les parents ne se prononcent pas sur les questions pédagogiques! D'un autre côté, le travail des enseignants n'est pas toujours bien perçu des parents. Ces derniers s'imaginent



Photo ci-contre:  
**Pour Sandra Capeder,**  
**les Conseils d'établissement**  
**ont permis d'améliorer les**  
**relations familles-école.**

Photo: François Grobet

parfois, à tort, que l'enseignant ne travaille que 28 heures par semaine. Les enseignants se plaignent souvent d'un manque de reconnaissance. Il est important d'améliorer la communication entre l'école et les parents, et le rôle du directeur d'établissement apparaît dès lors extrêmement important dans cette perspective. C'est à lui de donner les impulsions.

#### **S'agit-il d'un simple problème de communication et d'information?**

Pas uniquement. Pour avoir un bon rythme de travail, il faudrait cinq à six séances par année scolaire alors que le minimum exigé n'est que de trois séances. Dans certains établissements, on rechigne encore à les organiser. Il y a encore trop de gens qui ne sont pas convaincus de leur utilité dans certaines écoles. C'est un problème de culture. N'oubliez pas que les parents n'avaient que peu de place au sein de l'école il n'y a encore pas si longtemps.

#### **Chaque établissement s'appuie notamment sur un projet d'établissement personnel pour assurer à chaque élève les meilleures conditions de progression et de réussite. Quel rôle ont joué les parents dans son élaboration?**

Les parents d'élèves membres des Conseils d'établissement peuvent théoriquement participer à l'élaboration de ce projet d'établissement en fournissant des éléments à la direction et à l'équipe enseignante en charge de le réaliser (lire l'encadré). A ma connaissance, cette phase de consultation pour l'établissement d'un dia-

gnostic conduisant à l'élaboration d'un projet d'établissement n'a pas eu lieu. Nous avons été mis devant le fait accompli<sup>2</sup>.

#### **N'avez-vous pas dès lors l'impression que les représentants de parents d'élèves ne sont que des alibis au sein des Conseils d'établissement?**

Par moments, c'est le cas! Il y a parfois un verrouillage de la part de l'école. Pourtant, quel que soit leur niveau de formation, les parents peuvent avoir un avis, amener une question pertinente, proposer un regard différent et extérieur au monde de l'école. Même si, au final, l'école n'en tient pas compte, parce que nous ne sommes pas autorisés à nous prononcer sur un sujet. Les parents sont encore trop souvent perçus comme des inquisiteurs par une partie des acteurs de l'école. Il y a pourtant un dispositif qui permet aux parents d'être plus actifs et qui a, pour certains d'entre eux, déclenché leur intérêt. A nous d'en profiter. Mais il ne faut pas oublier que les parents sont des bénévoles et que si les choses ne bougent pas, alors des démissions sont à craindre. ■

<sup>1</sup>Le Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP) est une fédération d'associations de parents d'élèves (APE) des écoles enfantines et primaires publiques du canton de Genève. Le canton compte 78 APE, dont 59 sont membres du GAPP.

<sup>2</sup>La direction générale de l'enseignement primaire admet que les calendriers n'ont pas permis de faire coïncider les deux processus tout en précisant que des actions complémentaires ont souvent été prévues dans ces cas.

## **ELABORATION DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT**

Le projet d'établissement décrit le fonctionnement, les mesures et actions spécifiques que l'établissement souhaite privilégier pour assurer à chaque élève les meilleures conditions de progression et de réussite. Il est construit sur la base d'un diagnostic préalable intégrant la réalité locale de l'établissement. Les parents d'élèves membres des Conseils d'établissement participent à l'élaboration de ce diagnostic en fournissant des éléments d'analyses à la direction et aux enseignant-e-s chargés de le concevoir.

Si le projet d'établissement contient un aspect pédagogique – le renforcement de l'apprentissage de la lecture, par exemple – seuls les enseignant-e-s et leur direction peuvent l'élaborer, les parents pouvant parfois être associés à sa réalisation. Le champ de compétence des représentant-e-s des parents d'élèves porte plus spécifiquement sur l'amélioration du climat de travail au sein des établissements (règles de vie, activités culturelles, relations avec le quartier, etc.). Que son contenu soit exclusivement pédagogique ou multiple, le projet d'établissement est toujours présenté au Conseil d'établissement. De sa conception jusqu'à son aboutissement, en passant par son avancement.